



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Groupe de travail des Parties**Huitième réunion**

Genève, 16-18 décembre 2020

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Mise en œuvre du programme de travail pour 2018-2021,
y compris les questions financières****Rapport sur les contributions et les dépenses liées à la mise en œuvre du programme de travail au titre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants pour la période 2018-2021*****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent rapport a été établi en application d'une décision que la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement a adoptée à sa troisième session, tenue à Budva (Monténégro), les 14 et 15 septembre 2017 (ECE/MP.PRTR/2017/6/Add.1, décision III/3, par. 9). Il donne, pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} octobre 2020, un aperçu des contributions et des dépenses liées à l'exécution du programme de travail pour 2018-2021.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



I. Considérations d'ordre général

1. Le présent rapport donne, pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} octobre 2020, un aperçu des contributions et des dépenses liées à l'exécution du programme de travail pour 2018-2021 au titre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (ECE/MP.PRTR/2017/6/Add.1, décision III/3, par. 9)¹. Au cours de la période considérée, le secrétariat de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) et de son Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Protocole sur les RRTP) est demeuré très prudent dans l'affectation de ses ressources. Cela tient principalement au fait qu'au début de l'exercice, beaucoup de contributions n'avaient pas encore été reçues, d'où une incertitude quant à la disponibilité des fonds nécessaires à l'exécution du programme de travail. Le secrétariat a déployé différents moyens pour encourager les contributions en nature de manière à moins solliciter le fonds d'affectation spéciale. Il continuera de rechercher des synergies avec les autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE), les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires afin de maintenir un nombre satisfaisant d'activités et de partager les coûts d'exécution. Le renforcement des capacités des autorités compétentes et l'appui consultatif aux Parties ont été assurés tout au long de l'exécution des activités dans différents domaines, notamment l'assistance technique, la promotion du respect des dispositions et le mécanisme d'examen du respect des dispositions.

2. Pour assurer la continuité des travaux menés au titre du Protocole, il est primordial de pourvoir au financement à long terme des dépenses de personnel. La prolongation des contrats du personnel financés par le fonds d'affectation spéciale dépend de la disponibilité et du montant des contributions reçues. Étant donné que le dispositif financier actuel repose sur des contributions volontaires sans fournir d'indications quant à leur ordre de grandeur, le niveau des contributions ne cesse de fluctuer, ce qui rend le financement des postes extrabudgétaires aléatoire et imprévisible. Comme les années précédentes, le secrétariat s'est donc vu dans l'obligation d'accorder la priorité à la sécurisation des fonds destinés aux dépenses de personnel, qui doivent être réservés au moins un an avant toute embauche. C'est uniquement grâce aux économies réalisées les années précédentes qu'il a été en mesure d'allouer suffisamment de fonds aux dépenses de personnel et au financement des activités menées au cours de la période à l'examen.

II. Contributions versées et annoncées

3. Les montants figurant dans les colonnes « Montant ajusté des contributions » des tableaux 1 et 2 ci-après ont pour objet de donner une image plus réaliste des ressources effectivement disponibles pour une année donnée. Les contributions fournies par les Parties et les signataires sont souvent destinées à être utilisées une autre année que celle où elles ont été versées ou reçues. Le montant ajusté des contributions pour une année donnée est égal aux contributions reçues pendant cette année, moins la partie éventuellement réservée à une utilisation ultérieure, plus les contributions reçues au cours d'autres années, mais destinées à être utilisées durant l'année de référence. Si les contributions requises pour une année donnée ne sont pas versées en temps voulu, le secrétariat est contraint d'utiliser les fonds disponibles en fonction des besoins. Le tableau 3 ci-après indique les annonces de contributions pour la période 2015-2021 au 1^{er} octobre 2020. Les montants présentés dans les différents tableaux ont été arrondis.

¹ Pour avoir une vue d'ensemble de l'exécution du programme de travail pendant la période considérée, on consultera le document paru sous la cote ECE/MP.PRTR/WG.1/2020/5.

A. Contributions financières versées et annoncées

Tableau 1
**Contributions reçues en 2019 ou pour 2019, au titre de la Convention et du Protocole,
 au 1^{er} octobre 2020**
 (En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2019</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2019</i>	<i>Observations</i>
Albanie	3 000	3 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	3 010	3 010	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
	3 000	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, reçu en 2019
	3 000	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, reçu en 2019
Allemagne	60 000	60 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
	27 871	27 871	Contribution additionnelle au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019 destinée à faciliter la participation d'experts de pays en transition et d'ONG
	500	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018, reçu en 2019
Arménie ^a	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2017, 2018 et 2019, reçu en 2019
Autriche	-	11 365	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, reçu en 2018
	-	4 964	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019, reçu en 2018
	11 140	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, reçu en 2019
	5 000	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, reçu en 2019
Bélarus	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
Belgique (État fédéral)	22 222	22 222	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
Belgique (Région de Bruxelles-Capitale)	1 051	1 051	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
Belgique (Région flamande)	8 499	8 499	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
Belgique (Région wallonne)	3 938	3 938	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
Bosnie-Herzégovine	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
Bulgarie	1 654	1 654	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
Chypre	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
Croatie	3 000	3 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	3 000	3 000	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
Danemark	-	21 400	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, reçu en 2018
	-	10 700	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019, reçu en 2018
Espagne	5 580	5 580	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019

<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2019</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2019</i>	<i>Observations</i>
Estonie	574	574	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	574	574	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
Finlande	5 025	5 025	Au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2019
France	-	76 651	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, reçu en 2018
	72 303	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, reçu en 2019
	34 130	34 130	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
Géorgie	1 000	1 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
Hongrie	5 000	5 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
Irlande	-	5 688	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, reçu en 2018
	-	3 413	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019, reçu en 2018, reçu en 2019
	5 556	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	3 333	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, reçu en 2019
Islande	1 500	1 500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
Italie	113 636	113 636	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	54 785	54 785	Contribution additionnelle au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019 destinée à renforcer les capacités des experts de pays en transition, y compris de pays non parties, et à mener des activités de sensibilisation et de promotion auprès de pays non membres de la CEE et de processus internationaux
	1 189	-	Contribution additionnelle au titre de la Convention d'Aarhus, montant reçu en 2019
Kazakhstan	1 000	1 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
Kirghizistan	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	500	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018, reçu en 2019
Lettonie	2 000	2 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	-	1 116	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019, reçu en 2020
Lituanie	-	2 323	Au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2019, reçu en 2017
Luxembourg	1 669	1 669	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	1 112	1 112	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
Macédoine du Nord	500	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2010, reçu en 2019
	500	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2011, reçu en 2019
	500	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2012, reçu en 2019
	500	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2013, reçu en 2019

<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2019</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2019</i>	<i>Observations</i>
	500	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2014, reçu en 2019
	500	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2015, reçu en 2019
	500	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2016, reçu en 2019
	200	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2010, reçu en 2019
	200	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2011, reçu en 2019
	500	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2012, reçu en 2019
	500	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2015, reçu en 2019
	500	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2016, reçu en 2019
Malte	977	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018, reçu en 2019
Monténégro	-	974	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, reçu en 2018
	-	474	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019, reçu en 2018
	550	550	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019,
	1 100	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, reçu en 2019
	550	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, reçu en 2019
Norvège	19 985	19 985	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	32 698	32 698	Contribution additionnelle au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019 promouvoir les activités et les synergies dans le domaine des droits de l'homme et de l'environnement, y compris avec les forums internationaux des droits de l'homme et d'autres forums internationaux compétents concernant la protection des défenseurs de l'environnement.
	19 985	19 985	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
	-	55 040	Contribution additionnelle au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2019 destinée à appuyer la participation d'experts de pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que d'ONG et à financer les dépenses de personnel liées à l'organisation des réunions et des voyages de ces experts, montant reçu en 2018
	52 716	-	Contribution additionnelle au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2020 destinée à appuyer la participation d'experts de pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que d'ONG et à financer les dépenses de personnel liées à l'organisation des réunions et des voyages de ces experts

<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2019</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2019</i>	<i>Observations</i>
Pays-Bas	49 779	49 779	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	22 222	22 222	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
Pologne	5 708	5 708	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	3 000	3 000	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
Portugal	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
Roumanie	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	46 512	Au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2019, reçu en 2018
	46 512	-	Au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2020, reçu en 2019
Serbie	1 600	1 600	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
Slovaquie	-	864	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, reçu en 2020
	-	568	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019, reçu en 2020
	836	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, reçu en 2019
	550	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, reçu en 2019
Suède	34 970	34 970	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	17 970	17 970	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
Suisse	41 152	41 152	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, dont un montant de 20 000 francs suisses destiné à appuyer le renforcement des capacités d'experts de pays en transition
	71 648	71 648	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019, dont un montant de 50 000 francs suisses destiné à appuyer le renforcement des capacités d'experts de pays en transition
Tadjikistan	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
Tchéquie	-	5 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, reçu en 2018
	-	10 000	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019, reçu en 2018
	5 000	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, reçu en 2019
	10 000	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, reçu en 2019
Ukraine	3 000	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2017, reçu en 2019
	3 000	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018, reçu en 2019
	3 000	3 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
Union européenne	113 636	113 636	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	12 170	12 170	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019

<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2019</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2019</i>	<i>Observations</i>
Total	1 057 575	1 079 465	
Montant exclusivement affecté au Protocole sur les RRTP	302 727	306 427	

Abréviation : ONG – organisations non gouvernementales.

Note : Aucune contribution financière, contribution en nature ou annonce de contribution au titre de 2019 n'a été reçue des Parties à la Convention suivantes : Azerbaïdjan, Grèce, Macédoine du Nord, République de Moldova et Turkménistan. Aucune contribution financière, contribution en nature ou annonce de contribution au titre de 2019 n'a été reçue des Parties au Protocole suivantes : Belgique, Israël, Macédoine du Nord, Malte, République de Moldova, Serbie, Slovaquie et Ukraine.

^a Il est à noter que cette contribution n'apparaît pas dans les tableaux de contributions pour 2017 et 2018.

Tableau 2
**Contributions reçues en 2020 ou pour 2020, au titre de la Convention et du Protocole,
au 1^{er} octobre 2020**
(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2020</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2020</i>	<i>Observations</i>
Albanie	-	3 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, reçu en 2019
	-	3 000	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, reçu en 2019
Allemagne	60 000	60 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	29 412	29 412	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
Autriche	-	11 140	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, reçu en 2019
	-	5 000	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, reçu en 2019
Bélarus	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
Belgique (État fédéral)	22 727	22 727	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
Belgique (Région de Bruxelles-Capitale)	1 043	1 043	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
Belgique (Région flamande)	8 499	8 499	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
Bulgarie	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
	1 608	1 608	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
Chypre	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
Danemark	21 380	21 380	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	10 680	10 680	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
Estonie	558	558	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	558	558	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
Finlande	8 000	8 000	Au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2020
France	-	72 303	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, reçu en 2019
	70 575	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021, reçu en 2020

<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2020</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2020</i>	<i>Observations</i>
Géorgie	1 000	1 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
Hongrie	5 000	5 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
Irlande	-	5 556	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, reçu en 2019
	-	3 333	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, reçu en 2019
Islande	1 500	1 500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
Kazakhstan	1 000	1 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	985	985	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
Lettonie	1 116	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019, reçu en 2020
	2 000	2 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
Lituanie	-	2 323	Au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2020, reçu en 2017
Malte	500	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2015, reçu en 2020
	500	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2016, reçu en 2020
	1 000	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, reçu en 2020
	1 000	1 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
Monténégro	-	1 100	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, reçu en 2019
	-	550	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, reçu en 2019
Norvège	44 985	44 985	Au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2020
	-	52 716	Contribution additionnelle au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2020 destinée à appuyer la participation d'experts de pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que d'ONG et à financer les dépenses de personnel liées à l'organisation des réunions et des voyages de ces experts, montant reçu en 2019
Pays-Bas	55 187	55 187	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	22 075	22 075	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	46 512	Au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2020, reçu en 2019
Slovaquie	-	836	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, reçu en 2019
	-	550	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, reçu en 2019
Slovénie	4 123	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018, reçu en 2020
	4 123	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, reçu en 2020
	4 123	4 123	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020

<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2020</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2020</i>	<i>Observations</i>
Suède	34 980	34 980	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	17 980	17 980	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
Suisse	42 149	42 149	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, dont un montant de 20 000 francs suisses destinés à appuyer le renforcement des capacités d'experts de pays en transition
	73 761	73 761	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, dont un montant de 50 000 francs suisses destiné à appuyer le renforcement des capacités d'experts de pays en transition
Tchéquie	-	5 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, reçu en 2019
	-	10 000	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, reçu en 2019
Union européenne	12 170	12 170	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
	117 786	117 786	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
Total	687 083	828 065	
Montant exclusivement affecté au Protocole sur les RRTP	197 230	269 322	

Tableau 3
Contributions annoncées pour 2015-2021, au 1^{er} octobre 2020
(Dans la devise d'origine)

<i>Donateur</i>	<i>Devise d'origine</i>	<i>Montant</i>	<i>Observations</i>
Allemagne	\$	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
	€	10 000	
	\$	5 000	
Autriche	\$	5 000	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021
Belgique (Région wallonne)	€	3 465	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
Espagne	€	5 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
France	€	30 000	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021
Israël	\$	5 000	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2015
Pologne	€	5 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	\$	1 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2017
	\$	1 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
	\$	1 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	\$	1 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
République de Moldova	\$	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018
	\$	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
	\$	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
	\$	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	\$	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
Roumanie	\$	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	\$	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
Serbie	\$	1 700	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	\$	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2015

<i>Donateur</i>	<i>Devise d'origine</i>	<i>Montant</i>	<i>Observations</i>
	\$	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2016
	\$	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2017
Union européenne	\$	12 170	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021

B. Contributions en nature

4. Les contributions en nature ci-après ont été fournies au cours de la période à l'examen² :

a) Aide de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour permettre aux représentants d'organisations non gouvernementales et de gouvernements, aux représentants du pouvoir judiciaire et à un certain nombre de participants des centres Aarhus de se rendre aux réunions des organes subsidiaires organisées au titre de la Convention et du Protocole ;

b) Aide du Gouvernement espagnol à la promotion du Protocole sur les RRTP dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, dans les pays de la région méditerranéenne et en Macédoine du Nord, en 2018 et 2019.

III. Dépenses

5. On trouvera dans les tableaux 4 et 5 les montants estimatifs des dépenses et des prévisions de dépenses. Ils ne portent que sur les dépenses destinées à être financées par les contributions volontaires versées au fonds d'affectation spéciale conformément aux mécanismes financiers de la Convention et du Protocole. Ils ne comprennent pas les dépenses qui seront en principe financées au titre du budget ordinaire de l'ONU. Les chiffres ont été arrondis et sont provisoires et peuvent varier en fonction des règles administratives de l'ONU. Ils concernent la mise en œuvre du programme de travail du Protocole pour 2018-2021. Les dépenses engagées au titre de la Convention d'Aarhus sont portées à la connaissance des organes créés en vertu de la Convention.

Tableau 4

Montant estimatif des dépenses pour la période allant de janvier à décembre 2019

(En dollars des États-Unis)

<i>Rubrique</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Description</i>
Un poste P-3 à l'appui des activités au titre du Protocole sur les RRTP	125 390	Coûts afférents à un poste P-3 (80 % de l'équivalent temps plein) pour la période allant de janvier à décembre 2019
Services de secrétariat	37 630	30 % des coûts afférents à un poste G-5 pour la période allant de janvier à décembre 2019 ^a
Frais de voyage des experts et des participants	48 960	Réunions du Groupe de travail des Parties, du Comité d'examen du respect des dispositions et du Bureau
Frais de voyage du personnel	2 750	Service de la réunion du Groupe international de coordination des RRTP et participation à des réunions d'experts

² Les contributions en nature au titre des activités relevant de la seule Convention d'Aarhus figurent dans le rapport sur les contributions et les dépenses liées à la mise en œuvre du programme de travail pour 2015-2017 (ECE/MP.PP/2017/4) soumis à la Réunion des Parties à la Convention à sa sixième session (Budva (Monténégro), 11-13 septembre 2017).

<i>Rubrique</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Description</i>
Coûts techniques, autres dépenses de fonctionnement et dépenses d'appui	3 690	Coûts techniques, autres dépenses de fonctionnement et dépenses d'appui (y compris les coûts informatiques, l'administration financière, etc.)
Total partiel	218 420	
Dépenses d'appui aux programmes (13 %)	28 400	
Total	246 820	

^a Les 70 % restants des coûts afférents à un poste G-5 sont consacrés aux travaux menés au titre de la Convention d'Aarhus et inscrits au titre des organes créés en vertu de la Convention.

Tableau 5

Prévisions de dépenses pour la période allant de janvier à décembre 2020

(En dollars des États-Unis)

<i>Activité</i>	<i>Rubrique</i>	<i>Dépenses de base</i>	<i>Autres dépenses</i>
A. Mécanisme d'examen du respect des dispositions	Voyages des experts et des participants	20 000	-
	Missions d'experts	5 000	-
	Sous-traitance	5 000	-
B. Assistance technique	Frais de voyage des experts et des participants, coûts d'organisation (y compris des ateliers de renforcement des capacités)	-	10 000
	Sous-traitance	-	7 000
C. Échange d'informations d'ordre technique	Réunions spéciales d'experts (frais de voyage des experts et autres participants admissibles)	-	10 000
	Sous-traitance (par exemple, actualisation et amélioration du site RRTP.net et de l'outil de mise en ligne des rapports nationaux de mise en œuvre)	5 000	-
D. Mécanisme de communication de l'information		- ^a	-
E. Activités de sensibilisation et de promotion au sujet du Protocole et de ses liens avec d'autres instruments et processus	Frais de voyage des experts et du personnel du secrétariat	10 000	-
	Sous-traitance	-	5 000
F. Coordination et supervision des activités pendant l'intersession	Frais de voyage des experts, des participants et du personnel du secrétariat (notamment pour le Groupe de travail des Parties et sa session sur le renforcement des capacités, et pour le Bureau)	40 000	-
G. Évaluation technique des dispositions du Protocole		5 000	-
H. Appui horizontal	Formation du personnel	500	-
	Coûts techniques, autres dépenses de fonctionnement et dépenses d'appui (y compris les coûts informatiques, l'administration financière, etc.)	5 000	-
Total partiel (activités)		95 500	33 000
Besoins en personnel	Un fonctionnaire P-3 (Protocole sur les RRTP ; site RRTP.net)	177 000	-

<i>Activité</i>	<i>Rubrique</i>	<i>Dépenses de base</i>	<i>Autres dépenses</i>
	Services de secrétariat (personnel de classe G)	37 630 ^b	-
Total partiel (besoins en personnel)		214 630	-
Dépenses d'appui aux programmes (13 %)		40 317	4 290
Total		350 447	37 290

^a Aucune dépense n'est prévue dans ce domaine pour 2020.

^b Ce fonctionnaire de grade G-5 est chargé d'assurer l'appui administratif voulu pour les activités menées dans le cadre de la Convention d'Aarhus et de son Protocole. Les dépenses de personnel pour la période allant de janvier à décembre 2020 sont couvertes à hauteur de 70 % par les contributions reçues au titre de la Convention, et de 30 % par les contributions reçues au titre du Protocole.